

pas étonnant que tous regrettent leur enrôlement. Le nombre des Suisses placés ici dans le commerce n'a pas varié en 1864.

2. Il n'y a pas ici de *société suisse*, vu le nombre insignifiant de Suisses. A Batavia même l'on en compte environ douze, sur les autres places de la colonie l'on en rencontre quelques-uns, mais fort isolés les uns des autres. Ces indications ne comprennent cependant pas les militaires.

Rapport annuel

du

Consul général suisse à *St. Pétersbourg* pour 1864.

(Du 8 Mars 1865.)

Au haut Conseil fédéral.

Tit.,

Première partie.

Dans le courant de l'année 1864 la situation commerciale et financière de la Russie est devenue toujours plus difficile.

L'excédant des importations sur les exportations doit être attribué aux exigences des voies ferrées, de la flotte, des bateaux à vapeur et des fabriques, au séjour d'un assez grand nombre de Russes à l'étranger, au paiement des intérêts des emprunts et des actions de la grande compagnie russe de chemin de fer, intérêts que l'on peut encaisser à un taux fixe assez élevé sur plusieurs places importantes de l'étranger. Les remises considérables nécessitées par là ont pesé sur le cours du change qui a été depuis le commencement jusqu'à la fin de l'année de 10 à 15 % au préjudice du pays. Le marché de l'argent est paralysé par la circonstance

que les caisses du fisc n'acceptent en paiement au pair que des billets de crédit qui ne portent pas d'intérêts et dont il y a environ pour 651 millions de roubles en circulation, tandis que les espèces monnayées en cours ne dépassent pas la somme d'environ 57 millions de roubles, mais elles ne reçoivent pas les billets de banque de l'empire portant 5 % d'intérêt dont il se trouve pour au moins 400 millions de roubles entre les mains du public et qui n'ayant pas généralement cours ne peuvent s'échanger qu'avec plus ou moins de perte contre les billets de crédit.

Depuis nombre d'années les espèces d'or et d'argent ont complètement disparu de la circulation. L'on ne peut s'en procurer chez les changeurs que pour des sommes minimales en payant un agio actuellement de 20 %. Même pour du billon d'argent de titre inférieur l'on paie une prime de 3 à 5 %.

Le *budget* de l'empire pour 1865 présente un déficit qui doit être couvert par de nouvelles opérations financières; au lieu d'une contribution générale sur la fortune et le revenu de toutes les classes, et sur les biens mobiliers qui ne sont pas imposés en Russie. Huit classes sont complètement affranchies d'impôts, même alors qu'elles possèdent de la fortune en argent comptant ou en papier de valeur. Ce sont la noblesse héréditaire, la noblesse personnelle, les bourgeois honoraires, les militaires, les fonctionnaires, les ecclésiastiques, les savants et les artistes.

La *législature commerciale* n'a éprouvé que des changements de peu d'importance. Les droits d'entrée sont fort inégalement répartis. A peu d'exceptions près ils sont perçus sur le poids des marchandises, de telle sorte que quelques objets de mode paient seulement 5 % et d'autres articles nécessaires, tels que les laineries et les lourdes cotonnades, sont frappées d'une taxe de 60 à 80 % ad valorem. Ils constituent incontestablement un obstacle à la conclusion de traités de commerce avec d'autres Etats qui auraient une grande importance pour le commerce d'exportation de la Russie. Il faut en outre faire observer que l'élévation excessive des droits d'entrée non-seulement favorise la contrebande, mais encore engage les voyageurs à s'approvisionner de préférence à l'étranger d'articles et d'objets de consommation parce qu'ils y sont à beaucoup meilleur marché qu'en Russie. Dans le commerce ces abus deviennent toujours plus sensibles. Ce n'est pas sans étonnement que l'on voit le luxe augmenter, tandis que les ventes des détaillants diminuent. Une amélioration est cependant à espérer, eu égard à un règlement qui a paru dernièrement et qui ne permet aux voyageurs de prendre avec eux que les objets les plus nécessaires à leur usage.

2. Produits de l'agriculture, des mines et de l'industrie.

Les produits de *l'agriculture* en Russie sont le chanvre, le lin, la laine, les soies, les crinières et queues de chevaux, le cumin, le bois de réglisse, la graine de lin, le seigle, le froment, l'avoine, le gruau, la cire, les os, la garance, le vin, le sucre de betteraves, le houblon, le miel, les fruits (dans la Crimée). Ceux des *mines* sont l'or, l'argent, le platine, le cuivre, le fer, le minéral de chrome, le naphte, la malachite et les pierres précieuses. Ceux de *l'industrie* sont les fils de chanvre, les cables, la potasse, l'oléine, l'huile de chanvre, l'huile de lin, l'huile de tournesol, les tourteaux d'huile, l'huile de poisson, la colle de poisson, le caviar, le cuir roussi, les-peaux de veau, les fourrures, la viande salée, les plumes à lit, l'éderdon, la toile à voile, toile à ris, toile de Flandre, toile ordinaire, nattes, draps, filés de coton et cotonnades, soieries, chandelles de suif, stéarine et cire, tablettes de bouillon, savon, poudre à insectes, planches, bois fendu, eau de vie de grain et brandevin, articles fabriqués de toute espèce en cuivre, acier, fer et tôle, bière, hydromel.

Les produits divers que fournit la Russie sont une preuve de la richesse de ce pays.

L'industrie linière dont la matière première se trouve sur les lieux en surabondance ne fait que peu de progrès; en partie le climat en est la cause. Bien que le droit sur les toiles soit de 25 % ad valorem, l'on importe toujours des milliers de pièces d'Irlande, de Belgique, de Silésie et de Bielefeld.

L'industrie cotonnière, celle des soieries et le tissage des étoffes de laine longue vivent sous la protection de droits d'entrée élevés, sans lesquels leur existence serait mise en question.

3. Importation et exportation totale.

L'on ne peut pas constater le montant total des marchandises importées en Russie, parce qu'à très-peu d'exceptions près les droits de douane se perçoivent sur le poids et qu'en conséquence l'on donne peu d'attention à la valeur. Néanmoins la situation mercantile qui est le résultat des causes susmentionnées fournit la preuve que l'importation surpasse de beaucoup l'exportation (cette dernière est évaluée pour la place de St-Petersbourg dans l'année 1864 à environ 53,660,000 roubles d'argent équivalant à 175 millions de francs.

4. Importation de Suisse.

Les *soieries*, telles que gros de Naples unis, gros du Rhin, justrine, marceline, Florence, etc., s'importent régulièrement sur-

tout du canton de Zurich. Néanmoins la tendance des prix des soies à la hausse et à la baisse successive du change sur les places étrangères, rendent les transactions difficiles et en diminuent le profit.

Rubans de soie. La consommation des rubans en taffetas unis et satin provenant des cantons de Bâle, Argovie et Berne a été en 1864 moindre que précédemment, parce que la mode régnante réclame peu leur usage. Pour les rubans de taffetas à basses lisses l'on préfère l'article de St-Etienne régulièrement travaillé à celui de Suisse. Il est à regretter que nos fabricants suisses prennent tant de temps pour exécuter leurs commandes.

Les *rubans de velours*, articles très-difficiles à fabriquer, se tirent exclusivement de St-Etienne et Crefeld où de longues années d'expérience ont amené ce produit à une grande perfection.

Les *taffetas* et *marceline* quadrillés, rayés, armure, etc., sont remplacés par des produits indigènes, notamment par les articles dits Kanauss, qui proviennent de Perse et dont il se fabrique beaucoup à Moscou. L'écoulement des petits fichus et broches en soie a presque complètement cessé. Les dames y substituent des colliers, écharpes et Lavallières en soie. Il s'importe aussi beaucoup de cravates et d'écharpes pour le sexe masculin. Les prix élevés des cotons ont pesé très-lourdement sur la vente des marchandises fabriquées avec cette matière. L'on ne peut plus guères faire venir de Suisse de calicots et de mouchoirs blancs, teints et imprimés. Les fabriques d'Alsace qui fournissent une marchandise distinguée à tous égards, pourvoient à toute la consommation russe, en brillantés, jaconats et organdis imprimés.

Les *mousselines* unies blanches et teintes sont relativement plus chères que celles de provenance saxonne, anglaise et française. En revanche la Russie fait des affaires avec la Suisse orientale pour les mousselines brochées, la gaze, les entre-deux brodés et brochée, les bandes, les cols de dames, les manchettes, etc. Les rideaux en mousseline brodée et brochée, surtout les rideaux et objets en tulle brodés et brochés, sont frappés de droits d'entrée d'une élévation si considérable que l'on peut à peine penser à en faire venir.

Les *laineries* lourdes en laine longue, qui sont soumises à des droits très-onéreux, se fabriquent dans le pays même avec des matières premières tirées de l'étranger, soit en partie de l'Angleterre.

Les *laineries* fines, telles que mérinos, mousselines de laine, cachemire, etc., qui sont frappées d'un haut droit d'entrée, se fabriquent aussi dans le pays avec du fil étranger. On en importe principalement de Saxe.

L'été dernier les tresses et ornements en paille ont été fort

peu en usage ; ils n'auront probablement pas non plus d'emploi dans a prochaine saison.

Les chapeaux confectionnés de paille d'Italie prennent toujours plus faveur et supplantent ceux cousus en tresses de paille et de crin.

Malgré le manque de numéraire, le commerce des *montres*, surtout des qualités à bon marché, n'a pas beaucoup diminué. L'on peut attendre avec assez de certitude une augmentation d'écoulement pour la suite.

La vente des *outils et instruments d'horlogerie* ne peut pas motiver des plaintes.

En 1864 l'importation du *fromage* suisse a été moindre que l'année précédente, et suivant les apparences elle diminuera encore davantage. L'élévation des prix dans les lieux de fabrication et la baisse continuelle du cours du change réunies au droit d'entrée de 5 roubles par pud (environ fr. 50 par quintal) renchérissement l'article que la consommation se tourne toujours plus du côté des produits indigènes d'un prix inférieur de moitié et qui, étant préparés en partie par des fromagers suisses, s'améliorent chaque année. Quelques parties de fromages consignées au printemps pourraient bien n'avoir pas eu de résultats favorables. Le prix de la marchandise avait été fixé d'après les cours élevés du change de cette époque, la marchandise a été vendue à terme et payée lorsque le change avait baissé. Il serait mieux pour le commerce en général et le trafic des fromages en particulier de ne pas faire du tout de consignations en Russie.

Les *fromages verts* produits dans le pays suffisent à ses besoins.

Les tissus élastiques suisses qui trouvent un certain écoulement sont de bonne qualité, mais il leur manque le fini qui distingue spécialement l'article anglais ; aussi ce dernier est-il fréquemment préféré.

La mode des articles en bois ciselés est passablement tombée. Les grandes pièces de luxe sont trop chères.

L'eau de cerise, l'extrait d'absynthe, le fruit sec, le sucre de lait, ne peuvent pas se vendre avec profit, soit à cause de l'élévation des droits, soit à cause de la grande distance.

L'exportation de produits russes à destination de Suisse est fort insignifiante. Elle se restreint peut-être à de petites transactions sur les soies, les crins, les plumes à lit, l'édrédon. Par Marseille la Suisse occidentale tire du blé dont il s'expédie, sur cette place, des quantités considérables depuis les ports de la mer Noire.

5. L'on ne peut rien dire de l'importation et de l'exportation entre la Russie et la Suisse parce qu'un contrôle est impossible vu la grande distance des deux pays.

6. Il n'est survenu en 1864 aucun changement notable dans le *tarif des douanes russes* pour l'importation et l'exportation, si l'on excepte la suppression des droits minimes de sortie qui se percevaient précédemment sur quelques articles lourds, tels que le suif, mais n'ont aucun intérêt pour la Suisse. Il est cependant déjà depuis longtemps question d'une révision du tarif des droits d'entrée russes.

7. Vu la situation géographique des deux pays, il n'y a pas de *transit* à travers la Russie à destination de la Suisse et vice-versa, ce qui s'explique de soi-même.

8. Chemins de fer et voies de communication.

Les lignes suivantes étaient exploitées en Russie à la fin de 1864 :

	Longueur en werstes.	Kilo- mètres.	Durée du parcours par train express. Heures.
St. Pétersbourg-Moscou-Nicolaï	604	566	20
St. Pétersbourg-Varsovie . . .	1049	985	32
St. Pétersbourg-Verballen-Eytkuhnen	840	787	24
St. Pétersbourg-Pawlowsk . . .	30	27	
„ Oranienbaum	40	37 *)	
Moscou-Nischney-Nowogorod . .	410	385	14 ¹ / ₂
Moscou-Räsan	170	160	5
Moscou-Jaroslaw (achevé jusqu'au couvent de Sergiew . .	60	56	2 ¹ / ₂
Riga-Dünaburg joignant la ligne St. Pétersbourg-Varsovie-Verballen	204	191	6

*) Voies desservant des intérêts locaux et des lieux de divertissements.

Sont en construction ou projetées les lignes du Wolga au Don, de Moscou par Toulâ, Orel, Kursk à Kiew, d'Odessa par Balta, Kremenschug à Charkow.

La ligne de St. Pétersbourg à Moscou appartient à l'Etat, celle de St. Pétersbourg à Varsovie avec embranchement sur Verballen, et de Moscou à Nischney-Nowogorod, sont la propriété de la grande compagnie des chemins de fer russes; les autres voies sont entre les mains de sociétés particulières d'actionnaires. Les lignes de la grande compagnie des chemins de fer russes jouissent d'une garantie d'intérêt de 5 % de la part de l'Etat. Jusqu'à présent le produit du réseau a été minime, ce qui s'explique suffisamment

par la circonstance que la circulation des personnes est relativement peu considérable, la population de la Russie étant clairsemée et les lignes fort étendues. Les tarifs des chemins de fer sont trop élevés pour le transport en grand des produits bruts de la Russie, vu leur poids fort lourd relativement à leur valeur.

Voies de communication par eau.

Un grand nombre des rivières de la Russie sont reliées entre elles par des canaux, navigables six mois de l'année et gelées le reste du temps.

	Longueur en werstes.	Kilom.
Le canal Ladoga a son point de départ dans la rivière Wolchow, longe la côte orientale du lac Ladoga et rejoint à Schlüsselbourg la Newa	104	96
Le canal Siwerssow réunit les rivières Wolchow et Usta	9	8 ¹ / ₄
Le canal Wischnewolozki, entre les rivières Zna et Schlin	4	3 ² / ₃
Le canal Säss, du Wolchow au Säss	10	9 ¹ / ₄
Le canal de Tischwin, du lac Eglin à la Wolt-schina	6 ¹ / ₂	6
Le canal de Swir du Swir au Säss	37	34
Le canal d'Onéga, du Swir à la Witegra	60	55
Le canal de Marie, entre la Witegra et Kowscha	7	6 ¹ / ₂
Le canal de la mer Blanche, pour tourner la mer Blanche (Beloie Osero)	63 ¹ / ₂	58
Le canal du duc Alexandre de Wurtemberg, de la Scheksna au Porosowitz	14	13
Le canal de Moscou unit la Sestra à l'Istra, affluent de la Moskwa	8	7 ¹ / ₂
Le canal Beresinski unit le lac Plawio, dans le Gouvernement de Minsk, à la rivière Bereschta	20	18 ¹ / ₂
Le canal d'Oginski, entre les rivières Schara et Jasselda	48	44
Le canal du Dnieper, du Muschawez à la Pina	75	69
Le canal de Saima en Finlande unit le lac Saima au golfe de Finlande près Wiburg.		

En Russie la construction de routes carrossables offre de grandes difficultés à cause de l'absence des matériaux nécessaires, du grand éloignement des localités et du climat. Au printemps, durant la fonte des neiges, et en automne à l'entrée de l'hiver, nombre d'entre elles sont défoncées et impraticables souvent pendant des semaines entières.

St. Pétersbourg est en communication régulière par steamer avec Wiburg, Helsingfors, Abo, Torneo, Reval, Riga, Stockholm, Stettin, Lubeck, Copenhagen, Hull, Londres, Amsterdam, Rotterdam, Anvers et Dunkerque.

Les rivières suivantes sont desservies par des bateaux à vapeur : la Newa, le Wolga, l'Oka, la Kama, le Wolchow, le Dnieper et le Don.

9. Banques impériales.

a. La banque de l'empire avec un capital primitif de 18 millions de roubles, possédant des succursales dans tous les principaux chefs-lieux de Gouvernement. Ses opérations sont : l'escompte des lettres de change portant au moins deux signatures responsables (un tireur et un endosseur) et payables dans un délai ne dépassant pas six mois.

Les avances sur marchandises.

L'acceptation de dépôts en compte-courant avec bonification d'intérêt à 3 % par an et remboursés contre chèques.

L'expédition de bons sur ses succursales moyennant $\frac{1}{4}$ % de provision.

Le paiement des intérêts des billets de banque émis pour le compte de la dette intérieure de l'empire.

L'achat et la vente de ces billets.

L'acceptation en dépôt d'objets précieux et de titres moyennant une bonification très-modique.

L'amortissement des billets de banque de l'empire après leur rachat.

Le contrôle des billets de crédit en circulation.

La conservation d'espèces métalliques.

Les versements pour le nouvel emprunt à loterie de 100 millions de roubles doivent s'effectuer jusqu'en Octobre 1865 et sont reçus par la banque de l'empire. Cet emprunt se compose d'un million de billets de 100 roubles portant intérêt à 5 %. Ils sont remboursables en 60 ans, augmentent successivement jusqu'à 150 roubles et jouissent en outre dans 90 tirages de 54 millions de roubles de prime répartis comme suit par tirage :

Primes.	Roubles.	Primes.	Roubles.	Roubles.
1	200,000	5	8,000	40,000
1	75,000	8	5,000	40,000
1	40,000	20	1,000	20,000
1	25,000	260	500	130,000
3 de 10,000	30,000	Total 300	.	600,000

b. Le *Lombard* prend en gage des objets précieux et a la direction de la caisse d'épargne de St. Pétersbourg.

c. La *Commission d'amortissement des dettes de l'Empire* s'occupe du contrôle, du paiement des intérêts et de l'amortissement des feuilles d'inscription émises pour la dette contractée à l'étranger.

Banques particulières.

La *banque hypothécaire de St. Pétersbourg* accepte en nantissement des maisons et fonds de terre situés à St. Pétersbourg, elle émet des obligations qui actuellement se vendent 84 %. Elles rapportent un intérêt annuel de 5 %.

La *banque de commerce de St. Pétersbourg*, avec un capital nominal de 10 millions de roubles, en 40,000 actions de 250 roubles, dont jusqu'ici deux millions sont versés, a commencé en Novembre 1864 ses opérations. Elles consistent dans :

L'escompte des lettres de change.

Le prêt sur nantissement de papier portant intérêt, d'actions et de marchandises.

L'encaissement des créances.

Le paiement de lettres de change acceptées et à domicile.

L'achat et la vente, pour le compte de tiers, de papiers productifs d'intérêt.

L'achat de métaux précieux, à compte propre ou étranger.

Les avances sur marchandises et leur vente.

L'achat et la vente de lettres de changes, traites, mandats pour son propre compte et celui de tiers.

L'achat pour son propre compte de papiers d'Etat portant intérêt.

La mise en train de souscriptions à des emprunts d'Etat, à des actions et à des obligations.

L'acceptation de dépôts d'argent pour un temps déterminé, moyennant bonification de 3 % pour de petites sommes, et 3½ % si la somme inscrite ne descend pas, dans le courant de l'année, au-dessous de 10,000 roubles.

L'acceptation en dépôt de papiers portant intérêt et d'objets de valeur.

En outre, il existe à St. Pétersbourg une banque de secours mutuels où les marchands, industriels et ouvriers désireux de profiter de l'institution, doivent avoir en actif le 10 % du crédit auquel ils prétendent. Les lettres de change de cette banque sont acceptées par la banque impériale à un escompte plus bas que le taux normal, lorsqu'elles portent deux signatures reconnues comme solides.

Dans un certain nombre de villes de l'intérieur de la Russie, il existe des banques de commerce et des caisses d'épargne.

11. Taux de l'intérêt et de l'escompte.

Le taux régulier de l'intérêt des papiers de l'État et autres valeurs est de 4 et 5 %. Il existe cependant encore d'anciens billets de banque émis avant l'année 1864, portant intérêt seulement à 2 % et des inscriptions d'un ancien emprunt conclu à l'étranger qui rapportent 6 %.

L'escompte pour les lettres de change, papiers d'état, valeurs industrielles et actions données en nantissement, varie entre 5 et 9 %. Comme toujours il dépend de la marche plus ou moins animée des transactions, ainsi que de la situation plus ou moins favorable du marché de l'argent. L'escompte de la banque impériale actuellement de 7 % est dans la règle beaucoup plus bas que celui de la bourse qui, actuellement, s'élève à 7¹/₂ et 9 %.

11. Assurances.

Il y a en Russie :

a. Cinq sociétés d'assurance contre l'incendie, fondées par des actionnaires, savoir : une fondée en 1827, une de date postérieure, la compagnie du Salamandre, celle de St. Pétersbourg et celle de Moscou.

Elles assurent des sommes considérables. Ensuite des dommages causés par le feu durant les 5 à 6 dernières années dans les deux résidences et à l'intérieur de l'empire, elles ont éprouvé de si grandes pertes que les actions de toutes sont en dessous du pair. La circonstance que dans les deux résidences des quartiers entiers et à l'intérieur de l'empire des villes sont presque exclusivement composées de constructions en bois, jointe à l'organisation encore fort défectueuse des secours pour l'extinction du feu, constitue un grand risque pour les sociétés d'assurance contre l'incendie.

b. Une société d'assurance sur la vie qui se trouve dans une situation florissante. Les actions sont maintenant à 17 % en dessus du pair.

c. Une compagnie d'assurance pour les transports par eau, nommée Nadeschda (Espérance). Elle est très-bien dirigée, le prix de ses actions d'une valeur nominale de 50 roubles est actuellement de 125 roubles.

d. Une compagnie d'assurance du bétail.

e. Une compagnie d'assurance des transports par terre et par eau. La sphère d'activité de ces deux dernières est fort limitée.

Il se constitue actuellement à St-Pétersbourg une société d'assurance contre l'incendie basée sur le principe de la mutualité.

12. Il n'y a à mentionner aucune nouvelle invention importante.

Seconde partie.

1. Emigration.

Sous le gouvernement doux et éclairé de l'empereur actuel l'émigration de Suisse a considérablement augmenté. Cependant il n'est pas possible de déterminer même approximativement le nombre des Suisses des deux sexes qui habitent la Russie, car ils ne s'annoncent aux consulats que lorsqu'ils en ont besoin. A la fin de l'année 1864 il pouvait avoir en séjour à St-Petersbourg 5 à 600 individus des deux sexes, dont plusieurs sont nés dans le pays de pères suisses et reçoivent comme Suisses des permis de résidence de l'autorité russe chargée de l'expédition des passeports. Celle-ci les délivre sans s'inquiéter si les mariages ont été communiqués au gouvernement de la patrie et si les enfants qui en sont issus ont été reconnus par les communes que cela concerne.

Presque toutes les vocations sont représentées. La plupart s'occupent de l'enseignement qui exige une instruction scolaire parfaite et une prononciation pure. Dans notre époque de crise financière les instituteurs, gouverneurs, institutrices et gouvernantes qui ne connaissent pas plus d'une langue et ne sont pas à même d'enseigner la musique ou les sciences, ne trouvent pas si facilement des places que des bonnes ou surveillantes d'enfants de la Suisse française qui ont reçu une bonne instruction scolaire et parlent purement leur langue. Pour les jeunes commerçants la connaissance de la langue russe fort difficile à acquérir est presque indispensable. Des contrats à terme conclus en Suisse sous la condition du remboursement des frais de voyage pour le cas où l'on quitterait la place avant l'échéance du terme, ont entraîné de grands désagréments. Vu la diversité complète des mœurs et des rapports des deux pays, l'on doit déconseiller vivement l'acceptation d'engagements. En général l'on ne peut encourager à se rendre en Russie que ceux qui font preuve de capacité dans leur partie.

2. Il existe à St-Petersbourg, Moscou et Odessa des *sociétés suisses* pour l'assistance de compatriotes pauvres.

Celle de St-Petersbourg a été fondée en 1814, elle n'accepte de dons que de la part de Suisses; depuis sa fondation jusqu'au 31 Décembre 1864 elle a distribué des secours de diverse nature pour environ fr. 286,000, et possède un fond de réserve de fr. 47,000. Mais comme les demandes adressées à la société augmentent sans que le produit des contributions croisse, il y a plutôt lieu de prévoir une diminution qu'une augmentation du capital.

Malheureusement des prêts faits à des compatriotes des deux sexes souvent ne rentrent pas à la caisse.

D'après les statuts le but de la société est de

- 1) donner des secours en argent aux nécessiteux, surtout aux personnes âgées, aux malades et aux infirmes.
- 2) accorder des prêts en cas de détresse, mais non pas pour payer des dettes ou fonder des entreprises.
- 3) subvenir à l'entretien et à l'instruction des orphelins et enfants de parents pauvres d'origine suisse.

Pour conclure ce rapport il faut mentionner que l'état sanitaire des classes inférieures de la population de la résidence n'est pas favorable. Depuis plusieurs mois il règne une fièvre qui commence par des douleurs de tête et des vomissements, elle est contagieuse et finit très-souvent mal. Les médecins signalent comme causes de cette épidémie la mauvaise nourriture, la mauvaise eau, l'air fétide des chambres et les excès dans l'usage des boissons spiritueuses.

ETAT SOMMAIRE

de

l'échange interne des mandats de poste suisses pendant le mois de Février 1865.

Le nombre total des mandats émis par les bureaux de poste suisses est de :

19,072	du montant de	fr. 1,130,350. 07,	soit
2,409	mandats officiels, du montant de »	165,113. 60	et
16,663	mandats taxés, » » » »	965,236. 47	
18,979	mandats ont été expédiés par la poste et		
93	par télégramme.		

Des mandats officiels émis,

2,052	étaient d'un montant jusqu'à fr. 150 et
357	en sus de fr. 150 à fr. 300.

Des mandats taxés émis,

15,546	étaient d'un montant jusqu'à fr. 150 et
1,117	en sus de fr. 150 à 300

802	mandats du montant de fr. 30,	270. 86	(St. Gall) est le
			nombre le plus élevé,
702	» » » » »	29,692. 87	(Zurich) le se-
			cond nombre, et
411	» » » » »	23,273. 97	(Lausanne) le
			troisième nombre de mandats émis par un seul bureau.

La valeur moyenne d'un mandat est de fr. 59. 27.

Les droits perçus se sont élevés à » 4,127. 05, et la
taxe moyenn d'un mandat a été de » —. 25 cent.

Le nombre des mandats payés a été de

19,123	avec un montant total de fr. 1,127,343.28
1,951	mandats de la somme de » 156,436.97 (Zurich) est le
	nombre le plus élevé,
1,171	» » » » » 90,785.50 (Lausanne) le
	second nombre et
965	» » » » » 69,221.84 (St-Gall) le troi-
	sième nombre de mandats payés par un seul bureau.

Des bureaux de poste suisses au nombre de

543	existant dans ce mois
531	ont pris part à l'échange des mandats;
503	ont émis et payé des mandats;
14	ont émis des mandats, mais n'en ont point payé;
14	en ont payé, mais point émis, or
12	bureaux n'ont pas participé à l'échange.

APERÇU SOMMAIRE

de l'échange de mandats de poste avec l'Italie pendant le mois de Mars 1865.

-
- Le nombre total des mandats émis par les bureaux suisses est de :
- 759 dont le montant ascende à la somme de fr. 35,262. 15 et
 955 mandats émis par l'Italie du montant de » 64,187. 41 ont été payés.
- 132 mandats dont la somme s'élève à fr. 5,635. 83 (Lugano) est le nombre le plus élevé,
 73 » » » » » » 2,692. 76 (Locarno) » » second nombre,
 64 » » » » » » 1,916. 70 (Bellinzone) » » troisième nombre,
 de mandats émis par un seul bureau.
- 159 mandats du montant de fr. 10,387. 23 (Lugano) est le troisième nombre,
 93 » » » » » 5,523. 20 (Genève A) » » second nombre,
 87 » » » » » 5,390. 58 (Locarno) » » nombre le plus élevé,
 de mandats payés par un seul bureau.
- Le minimum du montant d'un mandat émis a été de fr. —. 50 et la somme moyenne de fr. 46. 46.
- 55 mandats émis étaient de fr. 150, maximum admis.
- La somme la plus faible d'un mandat payé a été de fr. 1. — et la somme moyenne de fr. 67. 21.
- 192 mandats payés étaient de fr. 150, maximum admis.
- Des 543 bureaux de poste suisses existant au mois de Mars,
 158 ont participé à l'échange des mandats de poste suisses-italiens.
 75 d'entr'eux ont émis et payé des mandats.
 24 ont émis des mandats, mais n'en ont point payé.
 59 en ont payé, mais n'en ont point émis.
- ~~~~~

Rapport annuel du Consul général suisse à St. Pétersbourg pour 1864. (Du 8 Mars 1865.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1865
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	15
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	08.04.1865
Date	
Data	
Seite	343-356
Page	
Pagina	
Ref. No	10 059 792

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.